ASSOCIATION SERT MARMOTTAN

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49568 75 auprès du préfet d'Ile de France

SIRET : 33506265900016	NAF 85559A	DATADOCK : 0036531

Conditions générales d'inscription et de convention

Toute inscription à une session de formation implique de la part du futur stagiaire et de son établissement l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'inscription. L'établissement de la convention de formation prévaut sur tout autre document de l'acheteur et notamment toutes conditions générales d'achat.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, réserver une place par téléphone. Mais attention, n'oubliez pas de confirmer ensuite en nous envoyant un bulletin d'inscription par courrier ou par mail (bulletin disponible sur www.hopital-marmottan.fr)

L'inscription ne sera effective qu'à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement du coût de la formation. La confirmation de l'inscription sera envoyée à l'établissement. Les inscriptions sont retenues et confirmées dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles.

Une convention de formation est établie avec l'employeur de chaque stagiaire. Elle est adressée, en deux exemplaires, à l'employeur. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Une convocation, établie au nom du stagiaire, est adressée à l'employeur. Cette convocation précise le lieu exact du déroulement de la formation ainsi que ses horaires et un plan du quartier.

Le prix de chaque formation figure sur le site internet hopital-marmottan.fr ainsi que sur le bulletin d'inscription. Il ne concerne que les coûts pédagogiques. Par ailleurs, les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge de l'employeur.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler toute formation dont, deux semaines avant la date prévue de mise en œuvre, le nombre d'inscription réduirait le groupe à un nombre incompatible avec une dynamique de groupe convenable. Les stagiaires inscrits et leur établissement sont immédiatement informés et les règlements effectués sont remboursés.

En cas d'annulation de la part d'un stagiaire ou de son établissement moins de 48 heures avant la formation, nous nous réservons le droit de facturer les coûts pédagogiques.